

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 MARS 1883.

### Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur diverses demandes de grande Naturalisation.

(Voir les N<sup>os</sup> 9, 12, 23, 24, 40, 46, 60 et 62, session de 1882-1883, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. DEWANDRE, président ; VAN SCHOOR, CROCO, le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, le Vicomte de NAMUR d'ELZÉE, le Baron BETHUNE et BIART.

#### I.

*Par M. DEWANDRE, sur la demande du sieur RICHARD-PHILIPPE-AUGUSTE-FRANZ-CARL BERNs, commissionnaire-expéditeur, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Berns, Richard-Philippe-Auguste-Franz-Carl, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Linnich (Prusse), le 26 décembre 1829.

Il habite la Belgique depuis 1859 ; en 1861, il a établi à Anvers une maison de commission et d'expédition, qu'il gère encore aujourd'hui. Il s'est marié en 1863 avec une étrangère ; trois enfants encore vivants sont nés de ce mariage. En 1867, il a été autorisé à établir son domicile en Belgique. Il justifie avoir satisfait à la milice dans son pays d'origine.

Les rapports des autorités constatent que sa conduite et sa moralité ne laissent rien à désirer.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 73 voix contre 26.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

#### II.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH DARMSTÄDTER, négociant, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Darmstädter, Joseph, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Mannheim, le 13 décembre 1847.

Il habite la Belgique depuis le mois d'avril 1870, et s'est fixé à Anvers, où il exerce la profession de négociant; il est marié avec une étrangère et est père d'un enfant. Il a obtenu en janvier 1881 la naturalisation ordinaire.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 72 voix contre 27.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

### III.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur AUGUSTIN DEULIN, constructeur de bateaux, à Dampremy (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur Deulin, Auguste, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Condé (France), le 21 juillet 1841.

Il habite la Belgique depuis 1847 et y exerce, à Dampremy, la profession de constructeur de bateaux. Il s'est marié en premières noces, le 21 octobre 1865, et en secondes noces, le 5 janvier 1870, à deux femmes belges, dont il a six enfants.

Il justifie qu'il se trouve dans les conditions d'exemption mentionnées au paragraphe pénultième de l'article 7 de la loi de milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables et constatent qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 76 voix contre 23.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

### IV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PAUL-ERNEST FEER, commandant l'école de tir d'artillerie, à Brasschaet (Anvers).*

MESSIEURS,

Le sieur Feer, Paul-Ernest, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Canteleu (France), le 2 octobre 1824.

Il habite la Belgique depuis 46 ans; il y est entré au service militaire comme volontaire à l'âge de 17 ans et est actuellement colonel commandant l'école de tir d'artillerie à Brasschaet. Il est chevalier de l'Ordre de Léopold et a

obtenu la naturalisation ordinaire en 1847. Il s'est marié avec une Belge et trois enfants encore vivants sont nés de ce mariage.

Les rapports des autorités lui sont entièrement favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 83 voix contre 16.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

V.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS GRÉGORIUS, directeur de verreries, à Gilly (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur Grégorius, Nicolas, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Rodembourg (grand-duché de Luxembourg), le 17 août 1840.

Il habite la Belgique depuis 1863 et y a épousé une Belge ; quatre enfants sont nés de ce mariage.

Le sieur Grégorius est actuellement directeur-gérant de la Société anonyme des Verreries de Charleroi, et habite Gilly.

Il a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont entièrement favorables et il jouit de la considération publique.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 58 voix contre 41.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

VI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MORITZ HUFFMANN, négociant, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Huffmann, Moritz, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Werden (Prusse), le 21 février 1847.

Il habite la Belgique depuis 1867, à Anvers, où il s'est marié avec une étrangère. Il a cinq enfants nés de ce mariage. Il est courtier en laines, associé dans une maison importante d'Anvers.

Le pétitionnaire justifie avoir été exempté du service de la milice dans son pays d'origine.

Les rapports des autorités lui sont complètement favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 73 voix contre 26.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

## VII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRANÇOIS-CHARLES-LÉONARD NEUENS, tanneur, à Châtelet (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur Neuens, François-Charles-Léonard, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Vianden (grand-duché de Luxembourg), le 6 novembre 1842.

Il habite la Belgique depuis 1863 et s'y est marié avec une Belge en 1874 ; il existe trois enfants de ce mariage.

Le sieur Neuens est établi à Châtelet comme maître-tanneur. Il justifie avoir satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités constatent que sa conduite est à l'abri de tout reproche et appuient sa requête.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 78 voix contre 21.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

## VIII.

*Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur LÉVI HIRSCH, commerçant, à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Lévi Hirsch sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Altena (Prusse), le 27 avril 1842.

Il habite la Belgique depuis 1869 et a obtenu, le 17 février 1879, la naturalisation ordinaire.

Il est marié et exploite, à Bruxelles, une importante maison de commerce.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables. Le pétitionnaire s'est engagé à acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 72 voix contre 27.

Votre Commission vous propose de lui faire, à votre tour, un accueil favorable.

IX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ADOLPHE FRANK, banquier, à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Adolphe Frank, banquier à Bruxelles, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Ober-Ingelheim (grand-duché de Hesse), le 6 juillet 1833.

Il habite la Belgique depuis 1854; il est marié et père de trois enfants.

Le pétitionnaire a satisfait, dans son pays, aux lois sur le service militaire; il s'est engagé à acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 74 voix contre 25.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

X.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JULES KÖENIGSWERTHER, négociant, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Jules Kœnigswerther, négociant à Saint-Josse-ten-Noode, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Francfort-sur-Mein, le 4 novembre 1843.

Il habite la Belgique depuis le 29 janvier 1861; il a, le 29 avril 1875, contracté mariage avec une femme belge; il a déjà obtenu la naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement déterminés par la loi.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 72 voix contre 27.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur BENDIX, dit BERNARD LÖWENSTEIN, agent de change, à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Bendix, dit Bernard Löwenstein, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Soust (Prusse), le 17 janvier 1849.

Il habite la Belgique depuis 1862 et exerce la profession d'agent de change ; il a, en 1872, épousé une femme belge ; deux enfants, nés en Belgique, sont issus de ce mariage. Il est constaté que le sieur Löwenstein n'a pas contrevenu aux lois sur le service militaire, tant dans son pays d'origine que dans son pays d'adoption.

Les rapports des autorités consultées lui sont très favorables. Il s'est engagé à acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 74 voix contre 25.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

XII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-ARNOLD MARTENS, expert-comptable au Tribunal de commerce, à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Pierre-Arnold Martens sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Rotterdam (Pays-Bas), le 16 mai 1832.

Il habite la Belgique depuis le mois de novembre 1843 ; il exerce la profession d'expert-comptable près du Tribunal de commerce de Bruxelles ; il a épousé une femme belge et a satisfait dans notre pays aux lois sur la milice. Le sieur Martens a obtenu, en 1855, la naturalisation ordinaire.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables. Le pétitionnaire s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 79 voix contre 20.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

XIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRANZ PHILIPPSON, banquier, à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Franz Philippson sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Magdebourg (Prusse), le 12 mars 1851.

Il habite la Belgique depuis 1865; un arrêté royal du 21 juillet 1876 l'autorise à y établir sa résidence; il a obtenu, le 9 janvier 1881, la naturalisation ordinaire; il a contracté mariage en 1875; de cette union, trois enfants sont nés à Bruxelles, où le sieur Philippson exerce la profession de banquier.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables. Le pétitionnaire s'est engagé à acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 75 voix contre 24.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XIV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRANÇOIS-FRÉDÉRIC-THÉODORE-CLAUDE RICHELOT, commissionnaire en marchandises, à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur François-Frédéric-Théodore-Claude Richelot sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Alt-Sternberg (Prusse), le 12 avril 1839.

Il habite la Belgique depuis le mois de mai 1871 et réside actuellement à Bruxelles, où il exerce la profession de commissionnaire en marchandises. Le 5 mai 1874, il a épousé à Bruxelles une femme belge; un enfant est issu de ce mariage. Le pétitionnaire a obtenu, le 2 janvier 1882, la naturalisation ordinaire.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables, il s'est engagé à acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 75 voix contre 24.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XV.

*Par M. CROCQ, sur la demande du sieur MARIE-FRÉDÉRIC-ALFRED  
DE GRAND'RY, propriétaire à Heusy (Liège).*

MESSIEURS,

Le sieur de Grand'RY, Marie-Frédéric-Alfred, propriétaire, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Eupen (Prusse), le 20 octobre 1815.

Il habite la Belgique depuis le 21 août 1848. Il est veuf avec plusieurs enfants; il a obtenu en 1881 la naturalisation ordinaire; il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 75 voix contre 24.

Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XVI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI FRANCE,  
chef-ouvrier brasseur, à Boussu (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur France (Henri), chef-ouvrier brasseur, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Hergnies (France), le 29 mai 1834.

Il habite la Belgique depuis 1867.

Il est marié et père de deux enfants; il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine; il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 77 voix contre 22.

Votre Commission vous propose d'admettre sa demande.

XVII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JULES-ARTHUR MOUCHET,  
restaurateur, à Liège.*

MESSIEURS,

Le sieur Mouchet, Jules-Arthur, cafetier, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Gentilly (France), le 8 mars 1848.  
Il habite la Belgique depuis le 9 juin 1861.  
Il est marié et père de trois enfants; il a obtenu en 1881 la naturalisation ordinaire et offre de payer le droit d'enregistrement.  
Les rapports des autorités lui sont favorables.  
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 77 voix contre 22.  
Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XVIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRANÇOIS-JEAN OLIVIER, libraire, à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Olivier, François-Jean, libraire, sollicite la grande naturalisation.  
Il est né à Zirickzée (Pays-Bas), le 21 avril 1829.  
Il habite la Belgique depuis 1849. Il réunit toutes les conditions exigées; il a épousé une femme belge et en a deux enfants. Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.  
Les rapports des autorités lui sont favorables.  
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 78 voix contre 21.  
Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

XIX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MARTIN-JOSEPH-HUBERT SCHIFFERS, plombier, à Verviers.*

MESSIEURS,

Le sieur Schiffers, Martin-Joseph-Hubert, plombier, sollicite la grande naturalisation.  
Il est né à Aix-la-Chapelle, le 9 mai 1838.  
Il habite la Belgique depuis 1872.  
Il a épousé une femme belge; il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et s'engage, le cas échéant, à payer le droit d'enregistrement.  
Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 73 voix contre 26.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

XX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PHILIPPE-AUGUSTE ULLMANN, receveur du bureau de bienfaisance, à Uccle (Brabant).*

MESSIEURS,

Le sieur Ullmann, Philippe-Auguste, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Darmstadt (Hesse), le 5 janvier 1805.

Il habite la Belgique depuis 1826.

Volontaire de 1830, blessé de septembre, il est capitaine pensionné de l'armée et chevalier de l'Ordre de Léopold. Il a obtenu la naturalisation ordinaire en 1849. Il a épousé successivement deux femmes belges.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Comme combattant de septembre, il est exempté par la loi de payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 75 voix contre 24.

Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XXI.

*Par M. le vicomte de Namur d'Elzée, sur la demande du sieur FRÉDÉRIC-CHARLES BLANKE, employé dans une maison de banque, à Namur.*

MESSIEURS,

Le sieur Blanke, Frédéric-Charles, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Maestricht, le 17 octobre 1840.

Il habite la Belgique depuis 1844 et est employé dans une maison de banque, à Namur, où il a épousé une femme belge dont il a eu trois enfants.

Le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice en Belgique.

Les rapports des autorités lui sont favorables et il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 77 voix contre 22.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XXII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE BONG, industriel à Verviers.*

MESSIEURS,

Le sieur Bong, Pierre, industriel, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Herzogenrath (Prusse), le 26 juin 1841.

Il habite la Belgique depuis 1863, et s'est fixé à Verviers, où il a épousé une femme belge, et de ce mariage sont issus deux enfants.

Il a satisfait aux lois militaires dans son pays.

Les rapports des autorités lui sont favorables et il s'offre à acquitter le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 75 voix contre 24.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XXIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-CHARLES-JOSEPH FETTWEISS, industriel et conseiller communal, à Verviers.*

MESSIEURS,

Le sieur Fettweiss, Jean-Charles-Joseph, industriel, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Montjoie (Prusse), le 28 octobre 1820.

Il habite la Belgique depuis 1821, est marié et a plusieurs enfants ; il est conseiller communal à Verviers, sa résidence habituelle, et a rempli ses obligations de milice en Belgique.

Les rapports des autorités lui sont très favorables et il s'offre à payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 55 voix contre 44.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXIV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE HEINEN, négociant, à Gand.*

MESSIEURS,

Le sieur Heinen, Pierre, négociant, à Gand, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Weiden (Prusse), le 1<sup>er</sup> septembre 1838

Il habite la Belgique depuis 1865 et réside à Gand, où il a épousé une femme belge ; il a satisfait aux lois militaires dans son pays.

Les rapports des autorités lui sont favorables et il s'offre, le cas échéant, à payer le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 68 voix contre 31.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

## XXV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur GUILLAUME MUELLER, architecte, à Raoulx (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur Mueller, Guillaume, architecte, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Oberwendig (Prusse), le 19 juin 1833.

Il habite la Belgique depuis le 15 septembre 1866, et s'est fixé à Rœulx où il a épousé une femme belge ; de ce mariage sont issus quatre enfants. Mueller a satisfait aux lois militaires dans son pays d'origine.

Les rapports des autorités lui sont favorables et il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 74 voix contre 25.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

## XXVI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LÉONARD-HUBERT-BALTHAZAR VAN ERMINGEN, négociant et professeur de musique, à Châtelet (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur Van Ermingen, Léonard-Hubert-Balthazar, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Maestricht, le 6 janvier 1831.

Il habite la Belgique depuis 1851 et s'est fixé à Châtelet, où il est professeur de musique. Van Ermingen a épousé une femme belge dont il a quatre enfants. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays.

Les rapports des autorités lui sont des plus favorables, et il est dispensé des

droits d'enregistrement, aux termes de l'article 1<sup>er</sup>, § 4 de la loi du 7 avril 1881.  
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 79 voix contre 20.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXVII.

*Par M. le Baron BETHUNE, sur la demande du sieur GODEFROID-CHARLES BLAS, professeur à l'Université de Louvain.*

MESSIEURS,

Le sieur Blas, Godefroid-Charles, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Fribourg (grand-duché de Bade), le 7 septembre 1839.

Il habite la Belgique depuis 1870. En 1875, il a épousé une Belge. Deux enfants sont nés de ce mariage.

Le pétitionnaire est professeur à l'Université de Louvain. Il a obtenu la naturalisation ordinaire, le 9 janvier 1881, il s'engage à acquitter les droits exigés par la loi et réunit les conditions légales pour obtenir la faveur qu'il sollicite.

Les rapports des autorités consultées donnent les meilleurs renseignements sur sa conduite et sa moralité.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 68 voix contre 31.

Votre Commission vous propose de lui faire bon accueil.

XXVIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-LOUIS-ROBERT CENTNER, commissionnaire en marchandises, à Dison (Liège).*

MESSIEURS,

Le sieur Centner, Charles-Louis-Robert, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Mersebourg (Saxe), le 22 avril 1833.

Il habite la Belgique depuis 1841. Actuellement il exerce à Dison la profession de commissionnaire en marchandises.

Il s'est marié à Verviers avec la demoiselle Korr, Anne-Marie.

Les rapports des autorités constatent que sa conduite et sa moralité depuis qu'il habite la Belgique sont à l'abri de tout reproche et qu'il n'a pas d'antécédents judiciaires connus.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 75 voix contre 24.

Votre Commission vous propose de lui accorder la faveur sollicitée.

XXIX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MICHEL EVEN, professeur à l'Athénée royal d'Ypres.*

MESSIEURS,

Le sieur Even, Michel, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Roeser (grand-duché de Luxembourg), le 15 août 1844.

Il habite la Belgique depuis 1860. Il a épousé une demoiselle d'Ath, le 1<sup>er</sup> octobre 1879, dont il a un enfant.

Il demeure actuellement à Ypres, où il est professeur d'anglais à l'Athénée royal; antérieurement il a été professeur de cette langue dans divers établissements d'instruction.

Les rapports des autorités consultées constatent que, depuis que le pétitionnaire habite la Belgique, sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche. Il a satisfait aux lois sur la milice de sa patrie.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 79 voix contre 20.

Votre Commission vous propose de lui faire le même accueil.

XXX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur KARL GRÜN, pharmacien, à Verviers.*

MESSIEURS,

Le sieur Grün, Karl, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Mayence, le 16 février 1843.

Il habite la Belgique depuis 1851, a fait ses études à Bruxelles, où il a obtenu le diplôme de docteur en sciences naturelles et en pharmacie. Il a exercé la profession de pharmacien à Dison; actuellement il est fixé à Verviers, où il fut nommé à titre provisoire professeur de chimie au collège de Verviers.

En 1876, il a sollicité la naturalisation ordinaire afin d'être nommé à titre définitif; sa requête n'a pas été prise en considération. Il n'a pas satisfait aux

lois sur le service militaire, ne se trouvant pas en Prusse à l'époque où il y était appelé. Les Belges mineurs ne sont pas astreints non plus à la conscription en ce pays.

Les rapports des autorités constatent qu'il est de bonne conduite et moralité; qu'il est marié et père de deux enfants.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 76 voix contre 23.

Votre Commission vous propose de lui faire le même accueil.

### XXXI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur GASPARD HELLWIG, arrimeur, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Hellwig, Gaspard, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Wichdorf (grand-duché de Hesse), le 14 octobre 1830.

Il habite la Belgique depuis 1857 et a obtenu la naturalisation ordinaire, le 9 janvier 1881.

Marié, père de deux enfants, il exerce le métier d'arrimeur.

Il jouit d'une bonne réputation et s'engage à payer les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 71 voix contre 28.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

### XXXII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-BAPTISTE-ERNEST HÉNON, propriétaire, à Izel (Luxembourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Hénon, Jean-Baptiste-Ernest, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Sedan (France), le 27 novembre 1822.

Il habite la Belgique depuis 1844 et s'est fixé à Izel, où il est propriétaire.

Il est marié et père de six enfants.

Les rapports des autorités consultées sont favorables à sa demande.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 77 voix contre 22.

Votre Commission vous propose de lui faire bon accueil.

### XXXIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur SALOMON LOEVENSTEIN, négociant, à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Loevenstein, Salomon, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Hovestadt (Prusse), le 10 novembre 1828.

Il habite la Belgique depuis 1854. Il a été voyageur de commerce avant de s'établir pour son propre compte. Il s'est marié en 1855 avec une Belge dont il a eu neuf enfants.

Il a satisfait aux lois de la milice dans sa patrie.

Il s'engage éventuellement à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 78 voix contre 21.

Votre Commission vous propose de lui faire bon accueil.

### XXXIV.

*Par M. BIART, sur la demande du sieur WILLIAM CHAPMAN, négociant, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Chapman, William, négociant, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Walsoken (Angleterre), le 17 juin 1827.

Il habite la Belgique depuis 1851; il réside à Anvers et s'y est marié le 21 novembre 1860 avec une Anglaise, qui lui a donné neuf enfants.

Il a obtenu la naturalisation ordinaire le 17 juillet 1871.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 74 voix contre 25.

Votre Commission vous propose de réserver bon accueil à la demande du pétitionnaire.

## XXXV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JULES-MARIE-EUGÈNE GRANDJEAN, échevin à Cugnon (Luxembourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Grandjean, Jules-Marie-Eugène, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Paris, le 2 octobre 1840.

Il habite la Belgique depuis 1853, est échevin à Cugnon, a épousé une Belge, et de cette union sont issus huit enfants.

Il a obtenu la naturalisation ordinaire en 1863 et offre de payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont éminemment favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 77 voix contre 22.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

## XXXVI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HUBERT-HENRI-ADAM HENNEN, armurier, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Hennen, Hubert-Henri-Adam, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Heerlen (partie cédée du Limbourg), le 12 janvier 1818.

Il habite la Belgique depuis 1860, est armurier à Anvers, célibataire, naturalisé Belge en 1874; il a satisfait aux lois sur la milice et est exempt du droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 78 voix contre 21.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

## XXXVII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS HORMESS, courtier en marchandises, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Hormess, Louis, courtier en marchandises, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Carlsruhe (Bade), le 16 décembre 1820.

Il habite la Belgique depuis 1848, s'est fixé à Anvers, s'est marié à Carlsruhe avec une étrangère et est père de cinq enfants, nés à Anvers. Naturalisé en 1858, il s'engage à acquitter les droits.

Les rapports des autorités lui sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 74 voix contre 25.

Votre Commission vous propose d'y réserver le même accueil.

### XXXVIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-RUPRECHT HORN, directeur de la Banque Centrale Anversoise, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Horn, Charles-Ruprecht, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Dusseldorf, le 30 janvier 1848.

Il habite la Belgique depuis le 12 décembre 1871, exerce à Anvers les fonctions de directeur de la Banque Centrale Anversoise ; il est marié avec une Allemande et a retenu deux enfants de son mariage. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et s'engage à acquitter les droits.

Les rapports des autorités sur sa conduite et sa moralité lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 72 voix contre 27.

Votre Commission vous propose de réserver un accueil favorable à la demande du sollicitant.

### XXXIX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOHANN-CARL-OTTO LÜRMAN, négociant, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Lürmann, Jean-Charles-Otho, négociant, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Iserlohn (Prusse), le 29 novembre 1839.

Il habite la Belgique depuis 1868, est négociant à Anvers, y a épousé une Belge, et de ce mariage sont issus quatre enfants ; il a obtenu la naturalisation ordinaire le 2 janvier 1882.

Les rapports des autorités lui sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 72 voix contre 27.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XL.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-FRÉDÉRIC SCHMIDT, comptable, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Schmidt, Jean-Frédéric, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Wachenbuchen (Prusse), le 23 mars 1849.

Il habite la Belgique depuis 1871, s'y est marié avec une Belge et est père de trois enfants; il est comptable à Anvers, a satisfait aux lois sur la milice dans son pays et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 73 voix contre 26.

Votre Commission vous propose de réserver bon accueil à sa demande.

XLI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-FRÉDÉRIC-OTTMAR SPETH, négociant, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Speth, Jean-Frédéric-Ottmar, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Oberslotringen (Prusse), le 18 décembre 1851.

Il habite la Belgique depuis le mois de janvier 1874, s'est fixé et marié à Anvers avec une Belge dont il a retenu des enfants; il a quitté son pays d'origine à un âge où le service militaire ne lui était pas encore imposé; il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 14 février 1883, par 72 voix contre 27.

Votre Commission vous propose de lui réserver le même accueil.

*Le Secrétaire,*  
J. VAN SCHOOR.

*Le Président,*  
B. DEWANDRE.